

# ARRETE MUNICIPAL

## N°43-2025

### Arrêté du 07 MARS 2025

### OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°110 rue de l'église – Travaux sur toiture de garage

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la DP04214925A8022 déposée le 06 mars 2025

Vu la demande de Monsieur MANTEGNA

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux sur toiture de garage

## ARRETE

### Article 1 :

Deux places de stationnement au droit du n°110 rue de l'église, seront réservées en raison de travaux sur toiture de garage **du lundi 10 mars 2025 à 8 h au vendredi 21 mars 2025 à 17 h**

### Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par Monsieur MANTEGNA et l'arrêté sera affiché 72 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

### Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

### Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, le service de police Municipale, à Monsieur MANTEGNA, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

Pour le Maire  
Serge Percet  
  
